ASSEMBLÉE NATIONALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

JACQUES KRABAL
Député de l'Aisne
Maire de Château-Thierry

Assemblée Nationale :
126, rue de l'Université
75007 Paris
Tél : 0140639213
0624034488
jkrabal@assemblee-nationale.fr
contact@jacqueskrabal.com

Permanence :
1 bis, rue de la Barre
02400 Château-Thierry
Tél : 0323719556
Guilaine LEMAIRE
0677362923
gl@jacqueskrabal.com
Arnaud BATTEFORT
0677363465
ab@jacqueskrabal.com

Paris, le 1er octobre 2013

Monsieur François Hollande
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Ref : RRDP/131001/VFH

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, le gouvernement s'apprêterait à transformer ce qui devrait être une campagne de lutte contre l'alcoolisme en une véritable croisade contre le vin.

C'est interpellant car il cède aux sirènes de l'air du temps en privilégiant la forme au fond et en basant sa prise de décision sur l'effet d'annonce plutôt que sur une réflexion aboutie.

C'est inadmissible car l'interdiction n'est pas un principe de gouvernement et il est sidérant que l'on puisse confondre l'effet de l'abus d'une chose avec l'usage normal que l'on en fait. Qu'il s'agisse des producteurs, des consommateurs, ou de toute personne qui y réfléchit, tout le monde s'accorde à reconnaître que l'alcoolisme définit à la fois un « mésusage » de la consommation de boissons alcoolisées et l'ensemble des troubles engendrés par cet abus. Véritable maladie reconnue par l'OMS, elle relève du périmètre de la politique de santé publique. Mais force est de constater qu'on ne lutte pas plus contre l'alcoolisme en interdisant l'alcool qu'on ne lutte contre l'obésité en interdisant la nourriture.

Instaurer des mesures de prévention ; prendre toutes les dispositions possibles pour sensibiliser aux risques liés à la surconsommation d'alcool et à l'addiction sont les moyens logiques et cohérents de pallier le problème. C'est à la mise en œuvre d'une pédagogie qu'il faut s'attacher, et ce, à destination des enfants comme des adultes, tant dans les cadres scolaires que professionnels. Le bon usage et le mauvais usage sont avant tout et comme le reste, affaire d'éducation.

Restaurer la prohibition en interdisant tout propos promotionnel sur le vin, le surtaxer au nom de la santé publique, radicaliser le message et les mentions sanitaires sur les étiquettes sont autant de moyens iniques qui stigmatiseront le monde viticole et un pan majeur de notre économie.

Cela, nous ne pouvons l'accepter.

Combien de nos régions sont si incontestablement liées aux vins et aux spiritueux que l'on y produit qu'elles y sont assimilées ? Le Champagne, le Bordeaux, le Bourgogne, les vins du Rhône, de la Corse, du Sud-Ouest et tant d'autres contribuent depuis des siècles au rayonnement culturel et à l'identité de notre pays. Nous pourrions paraphraser Flaubert et dire que « c'est par nos vins que nos idées se sont répandues à travers le monde ».

Décider aujourd'hui de classer nos vins dans la catégorie des drogues et des stupéfiants est un non-sens absolu. En effet, pour nous, il y a autant d'abus dans l'incohérence d'une telle décision que dans la logique qui amène à la prendre. De plus, nous nous alarmons des conséquences qui en découleraient pour notre économie et du prix à payer. Faut-il rappeler que le vin est la 2ème activité exportatrice de notre pays, derrière l'industrie aéronautique, et que ce sont 500000 femmes et hommes qui élaborent un produit « Fait en France ». Loin de contribuer au choc de compétitivité dont notre pays aurait besoin, les mesures gouvernementales viendraient à faire de la France un « alcoo-État », dénigrant ainsi le monde viticole et sacrifiant l'avantage absolu que ses traditions millénaires nous ont légué en patrimoine.

Nous en appelons donc à la raison et au bon sens pour que notre gouvernement incline à reconsidérer ses positions sur cette question.

Aussi, dans une volonté d'échanges et de concertation, nous vous saurions gré d'accepter de recevoir une délégation des représentants du SGV, du CIVC et des élus des territoires concernés afin de déterminer ensemble les meilleurs moyens de lutter contre l'alcoolisme et de faire la promotion du savoir-faire français que représentent nos vins.

Dans l'attente de pouvoir vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Jacques Krabal